

Bulletin d'inscription

La famille Martin et Sainte Thérèse
du 28 mars au 2 avril 2022

Première personne

M./Mme (entourer la mention utile)

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Deuxième personne

M./Mme (entourer la mention utile)

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Mail :@.....

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom : Prénom :

Téléphone : Mobile :

Lien de parenté :

Hébergement (à cocher)

- Chambre couple grand lit double ou lits jumeaux
- Chambre double 2 lits. Je désire partager ma chambre avec :
- Chambre individuelle (sous réserve de disponibilité). Supplément de 50 €.

Prix du voyage	623 € X.....	personne(s)=	€
Supplément chambre individuelle	50 € X.....	personne(s)=	€
Total général		=	€

Ci-joint un acompte de 150 € X personne(s)= €, par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de « Direction des Pèlerinages ». Seul un bulletin d'inscription dûment rempli, accompagné de l'acompte sera valide.

Date limite d'inscription, le 11 mars 2022 ou quand le nombre maximal d'inscrits est atteint. Le solde sera à verser, au plus tard le 11 mars 2022.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente indiquées au verso.

Signature, précédée de la mention 'Lu et approuvé'

Pour la Direction diocésaine des Pèlerinages

Fait à le

Conditions générales et particulières

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente.

L'association diocésaine d'Agen est immatriculée au registre national des opérateurs et organisateurs de voyages sous le n° IM 047 110009

Ce prix comprend :

Le trajet au départ et retour d'Agen en bus touristique du 28 mars au 2 avril 2022.

Le séjour, en pension complète, du diner du 28 mars au repas ou pique-nique du 2 avril en hôtellerie ou pension religieuse, base chambre double avec salle de bain et toilettes.

Les restaurants en dehors du logement.

Les entrées et les réservations dans les sites et monuments mentionnés au programme.

Les services de guides.

Les dons aux intervenants et pour les célébrations.

Les assurances assistance, responsabilité civile, individuelle accidents souscrites auprès de la 'Mutuelle St Christophe'. Contrat n°20819998881987.

Le livret du pèlerinage et le foulard du diocèse.

Ce prix ne comprend pas :

Le repas de midi du 28 mars.

Le supplément pour chambre individuelle de 50 €. Nombre réduit et non garanti.

Les boissons non incluses dans le repas, les extras et les dépenses personnelles.

Les masques, les tests antigéniques et tous les frais en général inhérents à la lutte contre la covid.

Tout ce qui n'est pas cité dans la rubrique 'Ce prix comprend'.

Conditions d'annulation :

Toute annulation doit être notifiée par écrit. Les conditions d'annulations sont les suivantes :

Forfait retenu dans tous les cas	Montant en fonction de la date d'annulation <u>non justifiée</u> , avant le départ.
30 €	-de 30 à 15 jours :100€ -de 14 à 8 jours :150€ -de 7 à 0 jours :250€

Tout voyage interrompu ou abrégé, du fait du pèlerin, ne donne lieu à aucun remboursement.

Le défaut de pass sanitaire ou de tout élément obligatoire du fait de la pandémie, pour voyager entre le 28 mars et le 2 avril 2022, ne constitue pas un motif d'annulation justifié.

Le service des pèlerinages devra refuser un pèlerin qui ne répondrait pas aux normes sanitaires en vigueur et tout pèlerin s'engage à les respecter pendant tout le séjour et à déclarer aux responsables du service, tout doute concernant sa santé.

Facilités de paiements :si vous désirez échelonner vos règlements, merci de contacter la Direction des Pèlerinages pour en fixer les modalités.

Merci de nous mentionner si vous avez un régime ou une difficulté particulière.

Emmener avec vous votre carte d'identité, de sécurité sociale et de mutuelle.

Direction Diocésaine des Pèlerinages
Séminaire Jules Mascarón
3, rue Lamoignon
47240 Bon-Encontre
tel :05.53.96.93.51
mail :pelerinages@diocese47.fr